

Dans les conditions actuelles, pas de reprise le 11 mai !

Vendredi 1er mai, une vingtaine d'enseignant.e.s de la ville de La Courneuve s'est réunie pendant plus de deux heures et demie pour débattre de la situation. Voici leur déclaration.

Nous sommes les premiers à vouloir que les écoles et établissements scolaires réouvrent le plus rapidement possible, car nous sommes les mieux placés pour constater les difficultés engendrées par leur fermeture, particulièrement dans notre département qui, en plus d'avoir été frappé par un grand nombre de personnes contaminées et décédées, connaît une augmentation dramatique de l'urgence et des inégalités sociales, et parce que nous savons que beaucoup de nos élèves et leurs familles ont vécu le confinement dans des conditions très difficiles (exiguïté des logements et tensions que cela peut générer ou aggraver, difficultés financières).

Cependant, nous tenons à exprimer notre incompréhension devant la décision prise par le Président de la République de rouvrir les écoles le 11 mai prochain. En effet, alors que cette reprise doit débiter dans 10 jours, force est de constater qu'aucune mesure concrète de protection n'a été prévue, ni pour les élèves, ni pour les personnels.

Nous ne sommes pas dupes. La décision de rouvrir les écoles le 11 mai reflète des préoccupations politiques, économiques, mais sûrement pas pédagogiques. Dans son allocution, M. Macron a pris prétexte des inégalités pour justifier sa décision. S'il se préoccupait réellement des inégalités, il commencerait par suspendre les nombreuses suppressions de postes et fermetures de classe qui sont programmées pour la rentrée prochaine, notamment dans notre département, et au contraire il prévoirait un plan de créations massives de postes, d'ouvertures de classes, ainsi que des moyens pour reconstruire le service hospitalier, répondant aux réalités sociales urgentes de la Seine-Saint-Denis.

La décision de rouvrir les écoles le 11 mai n'a qu'une seule motivation : céder à la pression du MEDEF qui veut que les salariés qui gardent leurs enfants retournent au travail. L'école n'est pas la garderie du MEDEF ! D'autant que ce projet de déconfinement s'accompagne d'une injonction à privilégier le télétravail, ce qui ne peut que renforcer une nouvelle fois les inégalités sanitaires et sociales dont souffre notre département qui compte un grand nombre de salariés contraints au présentiel.

Une éventuelle reprise suppose, à l'image de la préconisation formulée par le CHS-CT ministériel de l'Education Nationale du 3 avril (avis repris par les CHS-CT académique et départemental) sur les recommandations de l'OMS :

- un dépistage systématique de tous les enfants et tous les personnels, comme préalable à toute reprise
- des tests réguliers et fiables
- des masques homologués à hauteur des besoins (renouvellement des masques toutes les 4 heures pour chaque personne), les FFP2 étant le seul équipement garanti par le Code du travail
- du matériel d'hygiène et de protection à la hauteur des besoins et disponible dans toutes les salles : du savon, des gants, du gel hydro-alcoolique, des lingettes désinfectantes, distributeurs d'essuie-mains (comme ça devrait d'ailleurs être le cas hors temps de crise sanitaire)
- la désinfection des locaux (couloirs, salles de classes, sanitaires, etc.)
- des effectifs d'élèves adaptés à nos locaux pour garantir la distanciation sociale d'un mètre (ce qui semble bien difficile à mettre en oeuvre dans les établissements scolaires, malgré les affirmations répétées de nos ministres)
- Un personnel technique suffisamment nombreux pour assurer la désinfection régulière et totale des locaux, et pour garantir la distanciation sociale (accueil et sortie, passage aux sanitaires, repas

du midi, etc.)

- Le passage devant un médecin habilité à la médecine du travail autorisant les personnels à reprendre ou non, la reconnaissance du COVID-19 comme maladie du travail et un accompagnement médical digne et suffisant pour tous les personnels
- Un accompagnement psychologique pour les personnels et pour les familles touchées par le COVID-19

Nous demandons également à ce que tous les personnels à risque ou vivant avec une personne à risque puissent bénéficier d'une Autorisation Spéciale d'Absence (ASA), ce qui permettrait d'éviter tout recours à la responsabilité du médecin traitant et à un éventuel arrêt maladie (inadapté pour une personne qui n'est pas malade).

Plusieurs maires du 93 et partout en France envisagent de ne pas rouvrir les écoles maternelles, d'autres de ne pas rouvrir l'ensemble des établissements du 1er et du 2nd degré ; certains encore souhaitent reporter cette réouverture pour travailler à une reprise plus sereine.

Qu'en est-il de la position précise de la mairie de La Courneuve ? Du conseil départemental ? Du conseil régional ?

Quels arguments président à leur choix de réouverture ? Sous quelles conditions envisagent-ils ces réouvertures, et quelles garanties sont-ils prêts à fournir, et pour les personnels et pour les usagers ?

Qu'en est-il des IEN, du DASEN et du Rectorat ? Quelle responsabilité sont-ils prêts à assumer vis-à-vis des personnels et des familles ?

Force est de constater que dans la situation actuelle, les conditions nécessaires ne sont pas réunies et ne pourront pas l'être le 11 mai prochain. C'est pourquoi :

- nous demandons l'annulation de la décision gouvernementale de rouvrir les écoles et établissements scolaires le 11 mai prochain.
- dans la mesure où les élèves ne peuvent accéder à l'école, nous demandons le prêt ou le don de matériel informatique et une connexion internet puissante à toutes les familles qui le demandent, ainsi que l'ouverture des écoles aux enseignants pour disposer de matériel à distribuer aux élèves.
- nous exigeons que les fermetures de classe prévues par le DASEN lors du CTSD soient annulées.
- nous exigeons que l'urgence économique et sociale particulièrement vive du 93 soit prise en charge par l'État et non par l'École : protection des salariés contraints de rester à la maison pour garder leurs enfants, aide financière aux familles en détresse, renforcement des dispositifs de protection de l'enfance en danger, mise en place de mesures de relogement d'urgence. Nous refusons que les familles que nous accompagnons aient à porter ce dilemme odieux de choisir entre survivre économiquement et se protéger sanitaire, ni qu'elles paient de leur santé l'incurie des services de l'État dans notre département.

En l'absence des conditions listées ci-dessus, nous considérerions le 11 mai prochain avoir un motif raisonnable de penser que la santé et la vie, aussi bien des élèves et de leur famille que des personnels, sont menacées. Si tel était le cas, nous serions dans l'obligation de donner la priorité aux enjeux sanitaires sur toute autre considération et de nous positionner contre la réouverture des établissements scolaires le 11 mai.

La Courneuve, le 1er mai 2020

18 votants : 0 contre / 1 abstention / 2 NPPV / 15 pour